

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 500-CX-2361

concernant l'adhésion au regroupement d'achats 2026-8229-50 : Serveurs et solutions de stockage

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinquantième réunion tenue le lundi 13 avril 2026, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'article 5 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 98 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 49 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologie de l'information*;

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la possibilité de joindre le regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 2026-8229-50 : serveurs et solutions de stockage;

ATTENDU les besoins d'équipements de serveurs et de solutions de stockage estimés à 150 000 \$ sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 2026-8229-50 : serveurs et solutions de stockage;

D'APPROUVER l'implication budgétaire telle qu'évaluée pour les cinq (5) prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 500-CX-2362

concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Institut Catholique de Toulouse (ICT)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinquantième réunion tenue le lundi 13 avril 2026, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la volonté de l'UQO d'intensifier son rayonnement à l'international et de favoriser l'internationalisation de ses formations;

ATTENDU le projet d'accord-cadre de collaboration;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Institut Catholique de Toulouse (France) et de mandater la rectrice pour procéder à sa signature;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, toute entente spécifique découlant de cet accord-cadre de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 500-CX-2363

concernant l'avis à la rectrice relatif au projet de budget initial du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2026-2027

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinquantième réunion tenue le lundi 13 avril 2026, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 99.8 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la rectrice à titre de présidente du comité du budget;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la rectrice, afin que le budget initial du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2026-2027 soit déposé au conseil d'administration pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 500-CX-2364

concernant la liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2026-2027

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinquantième réunion tenue le lundi 13 avril 2026, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation de la liste des projets à réaliser avec les disponibilités au budget d'investissements en 2026-2027;

ATTENDU l'article 99.8 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la rectrice afin que la liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2026-2027 soit déposée au conseil d'administration pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale